

Règlement des études de licence

Un semestre comporte 13 semaines. Un « cours semestriel » (CS) représente 26 heures de cours, correspondant à 4 crédits européens (1 crédit européen correspond à 25 à 30 heures de travail de l'étudiant). Certains cours représentant un demi cours semestriel ont lieu tous les 15 jours (6 semaines, soit 12 heures de cours). D'autres sont annuels à raison de 2 heures tous les 15 jours. Certains cours, en particulier d'introduction, sont accompagnés de travaux dirigés (T.D.), ceux-ci durant 6 heures ou 12 heures, crédités respectivement de 1 ou 2 crédits européens. Un séminaire de fin de premier cycle, préparant à l'examen de licence, est proposé dans le dernier semestre du parcours.

L'assiduité aux cours, séminaires ou travaux dirigés est **obligatoire** pour les étudiants.

Équivalences

Des équivalences peuvent être accordées en fonction des formations théologiques déjà acquises, et selon les accords en vigueur avec les centres de théologie, les séminaires et les autres facultés. Ces équivalences sont accordées par le Doyen ou les Directeurs d'études qui peuvent également accorder des équivalences pour des études non théologiques accomplies avant l'inscription en faculté de théologie.

Examens semestriels

Chaque enseignement est validé par un examen ou un contrôle continu. Les examens, sous forme orale ou écrite, sont organisés régulièrement soit à la fin du semestre, soit à la fin de l'année. Des examens de rattrapage sont organisés :

- rattrapage des examens oraux : prendre contact avec l'enseignant ;
- rattrapage des examens écrits : les étudiants concernés doivent s'inscrire auprès du secrétariat.

Systeme de notation

Les examens (écrits et oraux) sont notés de 0 à 20. Il faut une note supérieure ou égale à 10 pour que le cours ou le devoir soit validé.

- Si la note est supérieure ou égale à 8 mais inférieure à 10 l'étudiant est soumis à un examen de rattrapage.
- Si la note est inférieure à 8, l'étudiant doit s'inscrire de nouveau à ce même cours.

Examen de fin de licence

Le 1^{er} cycle est conclu par un écrit comportant deux parties :

- un contrôle des connaissances (1 heure),
- une dissertation théologique (5 heures).

Un séminaire en fin de premier cycle prépare les étudiants à l'examen final.

Mentions

- de 10 à 11,99 : Passable (Probatas)
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (Bene)
- de 14 à 15,99 : Bien (Cum laude)
- de 16 à 17,99 : Très Bien (Magna cum laude)
- de 18 à 20 : Excellent (Summa cum laude)

Les mentions ne sont délivrées qu'aux étudiants ayant validé au moins 60 crédits européens au sein de la Faculté de Théologie de Lyon. Dans les autres cas, le diplôme sera délivré sans mention.

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

GLOSSAIRE

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

AUDITEURS LIBRES : voir Étudiants.

CE : voir Crédits européens.

CERTIFICAT : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

COMMISSIONS : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté* et journée de rentrée ; Assemblée d'université* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

CONSEIL DE FACULTÉ : En vertu des nouveaux statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2015, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

CONSEIL DES ÉTUDIANTS : Ce conseil est composé de 9 étudiants ou auditeurs libres élus par leurs pairs pour une année. Ils ont en charge l'animation de la vie étudiante de la faculté et participent aux commissions*. Cinq d'entre eux siègent au conseil de faculté*.

COURS : voir Enseignements.

COURS SEMESTRIEL : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

CRÉDITS EUROPÉENS : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

CS : voir Cours semestriels.

CYCLES D'ÉTUDES : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

DIPLÔMES CANONIQUES : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés canoniques dans le monde entier. Pour les étudiants qui sont d'une confession autre que catholique romaine, un diplôme est délivré, qui n'autorise pas le titulaire à enseigner dans un institut supérieur de théologie catholique.

DIRECTEUR D'ÉTUDES : Les Directeurs d'études (1^{er} cycle, 2^e cycle, 3^e cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

DOYEN : Le Doyen est élu pour trois ans par les enseignants du Conseil de Faculté auxquels s'adjoint le directeur de l'IPER. Il préside et coordonne la vie de la Faculté.

DUET : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

ENSEIGNEMENTS : Les enseignements revêtent généralement trois formes : les cours magistraux, les travaux dirigés assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2^e et 3^e cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

ÉQUIVALENCES : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études* ou le Doyen* suivant des barèmes approuvés par le Conseil de Faculté*.

ÉTUDIANTS : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations*.

INSCRIPTION : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

INSTITUTS PARTENAIRES : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy, qui sont considérés comme des annexes de la Faculté pour la délivrance des DUET : une partie du cursus peut être suivie sur place.

JOURNÉE DE RENTRÉE : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

SÉMINAIRES : voir Enseignements.

TRAVAUX DIRIGÉS : voir Enseignements.

TRAVAUX ÉCRITS : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser des travaux écrits :

- 5 s'il a commencé son cursus depuis septembre 2016.
- 7 s'il a commencé son cursus en 2015 ou auparavant. Ces travaux honorent les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

VALIDATION : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

VICE-DOYEN : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 14 et 15 des statuts).